

Émetteur

AUDIS SN

3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868

Email: contact@audis.fr

Adressé à

SL TRADE

71 RUE BLANCHE
60580 COYE LA FORET

Numéro TVA: FR0651521796

SIREN: 515121796

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3006 - ESPRESSO SUCRE X25 GOB. CARTONX12 ESPRESSO SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	63,60	4	30%	178,08
3005 - ESPRESSO X25 GOB. CARTONX12 ESPRESSO X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	62,70	2	30%	87,78
3026 - CAPPUCCINO SUCRE CAPPUCCINO SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	68,70	1	30%	48,09
3031 - CAPPUCCINO NOISETTE X25 GOB. CARTONX12 CAPPUCCINO NOISETTE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	68,70	1	30%	48,09
3030 - CAPPUCCINO CAMEL X25 GOB. CARTONX12 CAPPUCCINO CAMEL X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	68,70	1	30%	48,09

Conditions de règlement: Règlement à 60 jours

Mode de règlement: Ordre de prélèvement (sur compte FR76 1...)

Total HT	410,13
Total TVA 5,5%	22,54
Total TTC	432,67
Payé	432,67
Reste à payer	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
27/02/2024	432,67	Ordre de prélèvement	T240216

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'acquéreur réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.